

Brûlage des végétaux

Nous rappelons les termes de l'arrêté préfectoral qui stipule que « le brûlage des végétaux est interdit pendant la période du **15 février au 30 avril inclus** ainsi que pendant la période du **15 juillet au 30 septembre** inclus. A l'exception de cette période, le brûlage ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale devra avoir lieu avant 20 h ». Par civisme, penser aussi à prévenir vos voisins de toute intention de brûler pour éviter toute nuisance liée aux effets de la fumée.

Télévision Terrestre Numérique (T.N.T.)

Le passage à la TNT est prévu en septembre prochain pour la commune. Des plaquettes d'information sont disponibles en Mairie.

1/2 journée « portes ouvertes » de la station d'épuration

La municipalité organise une visite publique guidée des installations de la station d'épuration le samedi 16 avril 2011 de 9 h à 12 h. Petit-déjeuner ou apéritif, selon l'horaire choisi, seront offerts pour l'occasion.

Nous vous attendons nombreux.
En cas de fortes pluies, la manifestation est reportée au même jour, le 23 avril 2011 de 9 h à 12 h.



Un des 5 bassins sans les roseaux

Etat Civil

Naissances

- Nathan, Alexis ROUX né le 15 mars 2011 à Saint-Martin-d'Hères.



Aux familles Meunier-Létan/Fusinelli, Chofflet et Laigle nouvellement installées respectivement à La Ville (place Saint-Agnès du Jardin), Chemin de la Buisse et rue des Blais. Pour les inscriptions sur la liste électorale, se présenter en Mairie jusqu'au 31/12/2011.

Bienvenue

- Nomination d'un Conseiller, correspondant défense
- La législation en vigueur impose à chaque Conseil Municipal de désigner pour la durée du mandat un conseiller en charge des questions de défense.

Daniel ARNAUD assurera cette fonction pendant la durée du mandat.

- Schéma départemental de Coopération Intercommunale
- La Commune de Monteynard, comme 9 autres sur le canton, n'adhère pas à une communauté de communes et la Préfecture organise une réunion pour favoriser et accélérer une adhésion collective d'autant que le législateur a prévu une intercommunalité plus large qui consiste à regrouper les communautés de communes (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale).

- A suivre

Poursuite des travaux de restauration de l'Eglise

Les travaux de sécurisation du clocher sont terminés. Pour sauvegarder ce patrimoine culturel, il faudrait procéder à la réfection des toitures et des façades en fort mauvais état.

La totalité des travaux (honoraires compris) sont estimés à près de 300 000 € H.T.

Une demande de subventions pour 1 nouveau tranche de travaux a été adressée au Conseil Général, à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et à Bernard Saugéy, Sénateur.

Elle concerne la remise en état des façades et toitures en limite des propriétés mitoyennes (ouest et parties Nord et Sud), travaux estimés à 141.949 € H.T.

L'obtention des aides conditionne l'inscription des travaux au budget 2011.

- Délibérations et travaux

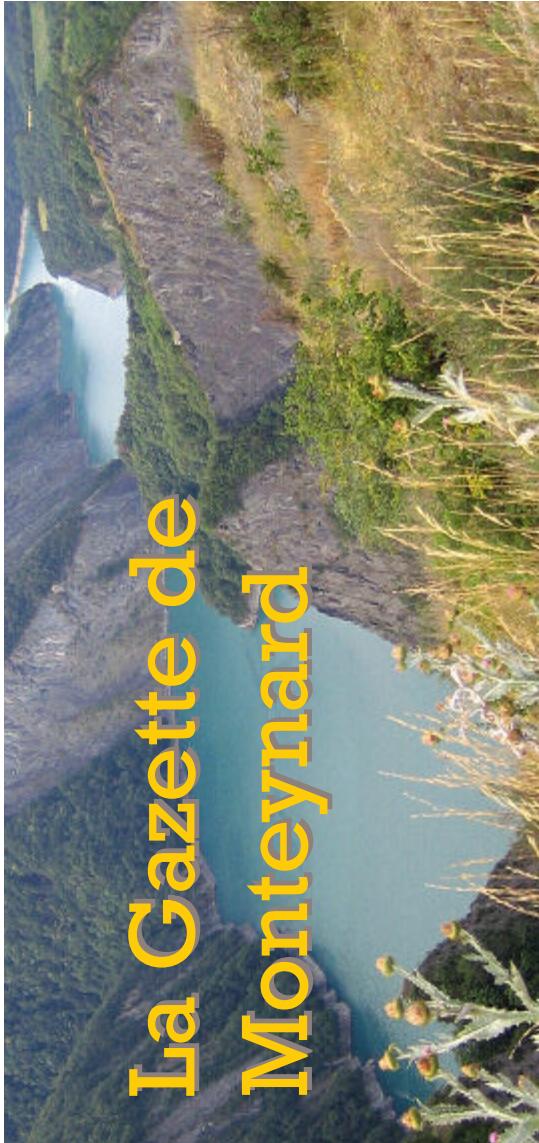
- Urbanisme

- Infos diverses

- Etat Civil

Vos petites annonces en VRAC

- Vends débroussailleuse en très bon état. Prix : 50 €
Et four à micro-ondes neuf, prix : 50 €
Tél : 06.26.98.09.19.



La Gazette de Monteynard

BULLETIN
ÉDITÉ ET IMPRIMÉ
PAR LA MAIRIE
DE MONTEYNARD
RUE DES BLAIS
38770 MONTEYNARD
TÉL. 04 76 30 63 43



Comptes administratifs et comptes de gestion 2010

Le choix de l'urbaniste devrait intervenir courant avril prochain et déclenchera la procédure (environ 6 mois)

Budget communal

L'exercice 2010 se solde par un excéderent sections de fonctionnement et d'investissement confondus de 65.727,67 €.

Budget Eau et Assainissement

L'exercice 2010 se solde par un excéderent sections de fonctionnement et d'investissement confondus de 26.802,99 €.

Régie Municipale des Transports

L'exercice 2010 se solde par un excéderent sections de fonctionnement et d'investissement confondus de 13.306,86 €.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion établis par le Trésorier sont acceptés et votés à l'unanimité

Urbanisme

Modification du Plan d'Occupation des Sols

Le Conseil Municipal décide d'engager la modification n°4 de son Plan d'Occupation des Sols, procédure qui correspond aux projets immédias de la Commune en matière d'urbanisation future. Cette procédure ne peut en aucun cas modifier le périmètre des zones constructibles.

Pour ce faire, une consultation a été lancée afin de confier la mission à un urbaniste qui devra élaborer le dossier administratif de la modification en tenant compte des attentes de la municipalité, à savoir :

- le reclassement en zone NA indiquée de certains terrains classés en U pour permettre une urbanisation cohérente dans le cadre d'un règlement spécifique et un schéma d'organisation .
- la modification du Règlement portant sur l'adaptation, le changement, l'instauration de certaines règles, comme l'actualisation et toilettage des règlements applicables aux zones constructibles UA et UB, l'introduction de règles spécifiques prenant en compte les exigences d'intégration architecturale sur les constructions et équipements nouveaux pour une traduction maîtrisée des dispositions de la loi ENE du 12-7-2010 : architecture bioclimatique, dispositifs procédés de construction matériaux renouvelables, équipements de production d'énergies renouvelables (capteurs solaires, éoliennes, etc).

- la mise à jour des documents graphiques pour traduire les changements apportés par les points ci-dessus et par les évolutions physiques de l'occupation du sol depuis 2001 et avant (ex: conversion de zones NA en U, si leur urbanisation est terminée) et des annexes en tant que de besoin (ex: mise à jour des emplacements réservés).

Infos diverses

Tri sélectif

Ramassage des encombrants

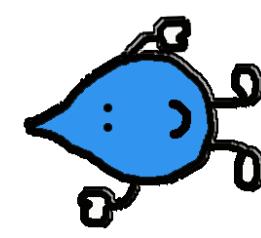
Déchets Ménagers
Nous nous permettons de rappeler que des bacs pour procéder au tri des déchets ménagers sont à disposition du public sur le parking de la salle polyvalente, et sur le parking de la Place à La Ville.
Ce tri est important par souci écologique et permet de contribuer à la protection de notre environnement.



Il aura lieu **le lundi 18 avril 2011**.
Pensez à déposer au lieu habituel de ramassage des poubelles ce dont vous souhaitez vous débarrasser et qui n'est pas collecté.

Pour les objets lourds à déplacer, s'inscrire en Mairie jusqu'au 15 avril 2011 à 17 h.
Nous demandons également à chacun de ne déposer les objets destinés au ramassage que la veille à partir de 17 h pour éviter les passages de particuliers qui traitent les dépôts de façon anarchique.

Nettoyage des réservoirs d'eau



Déchets verts
Les déchets verts doivent être déposés à la première Draye de la route forestière et font l'objet d'un recyclage par une entreprise spécialisée.
Merci de ne déposer que les déchets de tonte, de tailles de haies et de débroussaillage. Nous déplorons le dépôt de plastique, ferraille, troncs d'arbre, matériaux qui perturbent fortement les opérations de traitement.

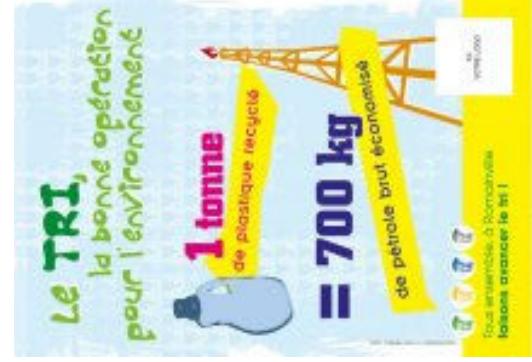
Commémoration du 8 mai

La population est cordialement invitée à la commémoration.
Rendez-vous à 11 h au cimetière

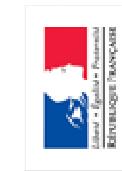


Déchets inertes

Enfin, pour des déchets de terre et de gravats en petite quantité, vous pouvez encore vous procurer la clé de la décharge située au chemin de la Combe, site amené à fermer à titre définitif.



Recensement militaire



Nous rappelons que les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser le mois ou le trimestre qui suit leur 16^e anniversaire.
Se présenter en Mairie mun(e) du livret de famille.

Les rendez-vous sont pris par le secrétariat de Mairie.